



Direction des Ressources Humaines

Numéro du Poste :
Date de validation de la fiche de poste (DRH) : 23/01/2019
Date de proposition de modification : VR/V0
Quotité du temps de travail : 100%

AGENT TECHNIQUE CHARGE DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION DES ROUTES

Catégorie C

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

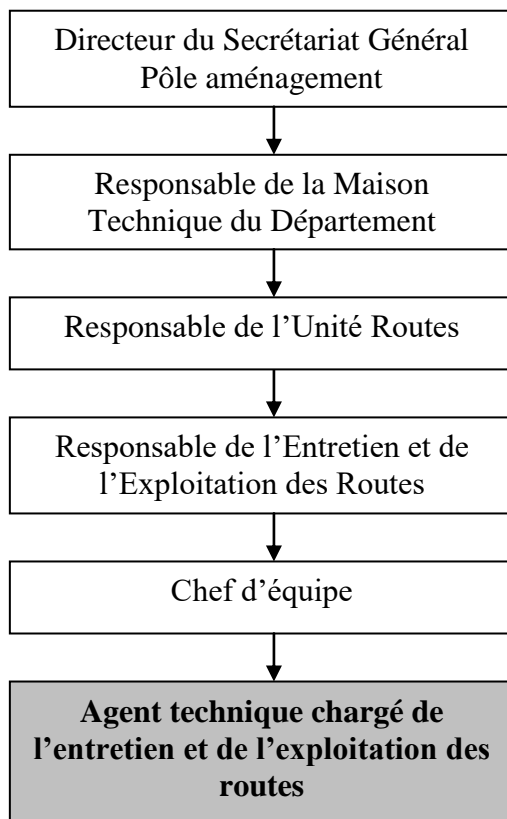
Niveau de régime indemnitaire : 2

Finalités de la fonction

Participer à l'exécution de la politique d'entretien et d'exploitation des routes départementales sur son territoire

Exécuter divers travaux d'entretien courant et de réparation de la voirie

Positionnement dans l'organigramme



Relations externes au service

Au Conseil départemental :
Direction des Infrastructures
Agents de la Maison Technique du Département
Tous services en tant que besoin

Hors Conseil départemental :
Usagers de la route
Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic
Direction interdépartementale des routes

Activités

Réaliser les travaux en régie (entretien des chaussées, ouvrages, dépendances et équipements)

Poser les protections, balisages et signalisations temporaires de chantiers
 Exécuter des travaux de terrassements, de déblaiements et d'autres travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier
 Participer au décaissement ou à la démolition de chaussées, et à la réalisation du corps de chaussée
 Poser les produits de revêtement des chaussées
 Assurer l'entretien et le nettoyage des espaces et voies publics
 Réaliser en prévention, des patrouilles de surveillance de l'état du réseau routier afin de déclencher des actions curatives en cas de besoin
 Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages (ouvrages d'art et d'assainissement) de la voie publique (chaussée, signalisation, éclairage public...)
 Effectuer la pose ou la remise en état de la signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux, feux...), du mobilier urbain...
 Intervenir rapidement et assurer un appui logistique pour les situations d'urgence : sécuriser les lieux, favoriser l'écoulement du trafic, nettoyer la chaussée ...
 Assurer la viabilité hivernale (salage, déneigement)
 Assurer l'entretien et la maintenance courante de l'outillage et du matériel
 Participer ponctuellement aux tâches d'entretien et de maintenance des bâtiments

Responsabilités et contraintes particulières de la fonction

Garantir aux usagers la pratique et la sécurité du réseau routier départemental en toutes circonstances quelle que soit la saison
 Respecter les consignes en matière d'hygiène et de sécurité et les normes portant sur les activités, les matériels et les produits
 Assurer la continuité de l'activité opérationnelle en respectant le régime d'astreinte permettant une mobilisation rapide en cas de nécessité (accident de la route, intempéries, manifestations diverses...)
 Assurer des fonctions variées liées aux saisons et aux caractéristiques des territoires

Compétences requises pour le poste

Permis, habilitation ou titres spécifiques : Permis C (poids lourd)
 Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) ou formation assurée par l'employeur

<u>Compétences techniques</u>	Connaissance	Maîtrise	Expertise
Entretien et exploitation de la voirie : techniques, réglementation, matériels et matériaux utilisés...		X	
Procédures de signalisation du danger (principes, normes, techniques...)		X	
Conduite d'engins de travaux publics	X		
Règles d'hygiène et de sécurité	X		

<u>Compétences relationnelles</u>	Souhaitée	Indispensable
Disponibilité		X
Travail en équipe		X
Sens du service public		X
Gestion des imprévus		X
Adaptation, réactivité		X
Autonomie, savoir rendre compte		X
Aisance relationnelle	X	

Caractéristiques

Résidence administrative : à définir

Temps complet

Horaires de travail : 39h/semaine + RTT (horaires de travail décalés)

Travail le dimanche et jours fériés : OUI

Port de charges : OUI

Port d'équipement de protection individuelle : OUI

Port de vêtement de travail : OUI

Astreintes : OUI

Moyens spécifiques : NON

Déplacements sur le département : OUI

Nombre de points de NBI : NON

Facteurs d'évolution du poste à deux ans (à remplir le cas échéant)

Activités nouvelles	Compétences requises	Evolution des moyens ou des conditions de travail